

O r d u r e s
Ménagères en
X a i n t r i e
Vallée de la
D o r d o g n e
Perspectives
citoyennes

Collectif citoyen Xaintrie Vallée de la Dordogne
contact : CollectifCitoyenXVD@ilico.org

Novembre 2025

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le dispositif des ordures ménagères est encore le suivant : chaque foyer jette les sacs noirs dans un bac à roulettes à moins de 200 mètres de son domicile. Un petit camion passe régulièrement les vider pour être acheminés à l'incinérateur de Rosier-d'Égletons. La facturation, qui est calculée à partir de la surface habitable du logement, est adressée au propriétaire par les finances publiques via la taxe foncière. Ce système fonctionne tout en posant quelques problèmes. Par exemple, des immeubles rénovés mais non déclarés paient une taxe foncière ridicule. Les industriels de l'incinération nous demandent d'intensifier le processus de tri sur les sacs noirs, essentiellement pour les purger des matières organiques. Dans ce document, nous passons en revue notre intérêt à refuser le projet des poubelles connectées, et proposons quelques pistes pour répondre aux problèmes qui se posent.

1 - Du national au local

Prenons un container à ordures ménagères. Ajoutons-y une carte électronique, un écran tactile, une antenne pour communiquer avec le système GSM, un data center pour stocker les données d'ouverture ou de pesée du container, des logiciels pour calculer la facture de chaque foyer, « au plus juste » de la « consommation ». Voilà, les poubelles connectées c'est ça.

Le principe du « pollueur-payeur » est arrivé dans le monde du traitement des déchets en 1997 lors du « Grenelle de l'Environnement » sous Sarkozy. L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a concrétisé l'idée en subventionnant des expériences pilotes, puis a aménagé le cadre légal et technique dans lequel doivent évoluer les entreprises et les collectivités territoriales. Nom de code de l'opération : la « Tarification Incitative » ou TI dans le jargon, qui est présenté comme une simple outil de gestion financière. Mais ne nous y trompons pas : c'est un vrai projet industriel mobilisant des ressources gigantesques.

Les collectivités territoriales n'ont soi-disant aucune obligation de passer à la TI. Mais la loi de transition énergétique pour une croissance verte a fixé un objectif : 25 millions de Français doivent être soumis à une tarification incitative en 2025 dont 1,8 million en Île-de-France. Ça pourrait s'appeler du « coercitif optionnel » ? Concrètement, si vous ne le faites pas, vous n'avez pas telle ou telle subvention de la part de l'ADEME. Ça s'appelle du chantage à la subvention.

Pour se faire accompagner lors la grande transformation, les collectivités territoriales payent un bureau d'études qui, dans leurs brochures

d'accompagnement, ne négligent pas la réticence du régional de l'étape, appelons-le « Pieds-dans-l'béton ». Donc ils mettent en place des stratégies de mise en œuvre en douceur, étapes par étapes, afin que « Pieds-dans-l'béton » ne réagisse que tardivement à la modification énorme de son quotidien et sa facture. Ainsi, la loi du fait accompli s'appliquera.

C'est ce qui est en train de nous arriver en Xaintrie Vallée de la Dordogne (XVD). Le 19 mai 2022 à Gouilles, le conseil communautaire des trente communes a voté le passage à la « tarification incitative » (TI) pour les ordures ménagères. Une simple « décision de principe ». Cette approche « au plus juste de la consommation » possède sa logique et il est normal que des personnes – sous la pression de l'ADEME – s'en emparent.

Afin de pouvoir réaliser cet objectif, et pour éviter d'avoir à acheter de l'électronique directement sur chaque bac à roulettes, XVD a planifié leur remplacement par des gros containers fixes, beaucoup moins nombreux. Ceci est prévu d'être mis en service en janvier 2026. Les bacs à roulettes existant seraient abandonnés, chaque foyer devrait stocker puis transporter ses ordures ménagères jusqu'au gros container qui se trouverait entre 600 mètres et jusqu'à 3 kilomètres du foyer de certaines résidences.

Puis en janvier 2027, l'électronique entrerait en service : une norme en nombre d'ouvertures du container par an serait facturé au forfait en fonction du nombre d'habitants – par exemple 15 ouvertures par an pour une personne seule –, chaque ouverture supplémentaire serait surfacturée environ 5 euros. Il est évident qu'avec ce système normatif-punitif, les volumes d'ordures ménagères collectées baisseraient – 30 % en moyenne selon l'ADEME –, ce qui est l'objectif officiel du nouveau système industriel basé sur l'électronique.

Cependant, les élus le 19 mai 2022 n'ont pas eu toutes les connaissances nécessaires pour juger de l'opportunité du système de la « Tarification Incitative ».

- Il manque une étude détaillée du coût de l'opération « TI » étant donné qu'il ne peut pas être question d'appliquer l'adage présidentiel du « *quoi qu'il en coûte* »¹ au niveau citoyen.
- Il manque une étude d'impact environnementale : l'impact de la production d'électronique, l'impact de l'utilisation de l'électricité pour le système des ordures qui jusque là l'en avait pas besoin, l'impact de celles et ceux qui ne peuvent pas jouer le jeu de la TI : l'incinération à domicile et les dépôts hors containers.

1 Allocution télévisée d'Emmanuel Macron le 12 mars 2020 appelant à à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour lutter contre l'épidémie de Covid, et ce, "*quoi qu'il en coûte*".

- Il manque l'évaluation chiffrée d'une solution alternative pour la baisse des volumes des ordures ménagères : la sensibilisation et la poursuite du développement des composteurs de quartier pour les restes alimentaires.
- Il manque une réflexion sur les pistes d'amélioration du système de facturation TEOM ou REOM pour le rendre plus juste.

En conséquence de quoi il est naturel de remettre en cause la décision du 19 mai 2022 et de profiter de la campagne électorale des municipales de 2026 pour mettre en discussion le sujet des ordures ménagères.

Le minimum que les citoyens puissent obtenir, c'est l'abandon de l'achat des systèmes électroniques et informatiques, dispendieux et polluants, et l'évaluation d'une politique de sensibilisation et de responsabilisation accrue de la population afin d'obtenir la baisse nécessaire des volumes d'ordures ménagères vouées à l'incinération.

Le collectif citoyen XVD organise des réunions publiques : St-Martin-la-Méanne le 17 avril 2025, Sexcles le 22 juillet, Monceaux-sur-Dordogne le 18 septembre, Saint-Privat le 16 octobre, Forgès le 5 novembre. Ces moments ont rassemblé à chaque fois une quarantaine de personnes élus et citoyens. Un compte-rendu est disponible sur demande.

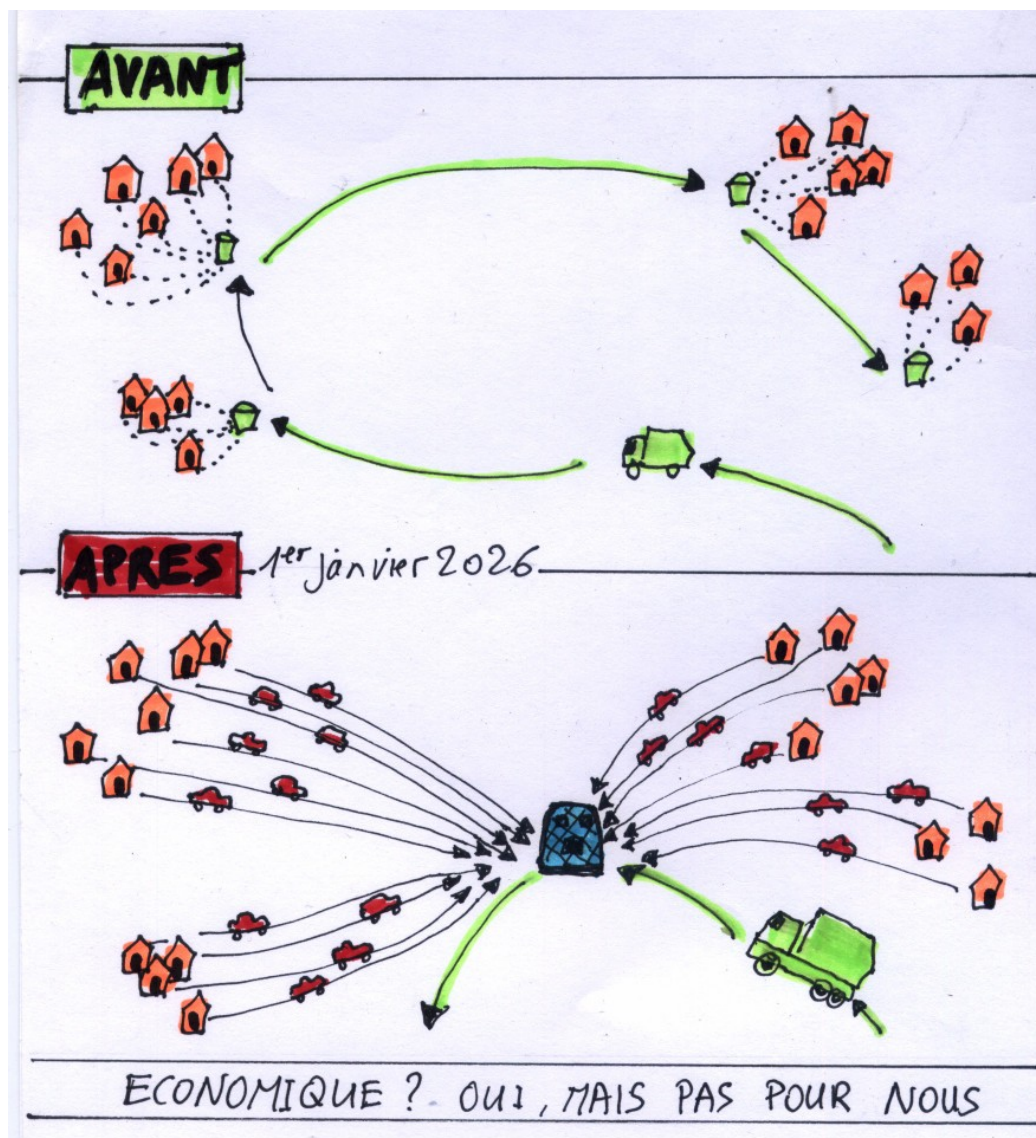
Notre collectif n'a aucun lien avec les partis politiques ni les syndicats. Il ne s'agit que de personnes physiques désireuses de travailler à l'établissement d'une politique défendant les intérêts des citoyens, dans une ambiance de coopération entre nous et avec les élus.

Nous voudrions être plus nombreux dans cet état d'esprit et opérationnels pour enclencher des discussions sur le devenir du territoire, c'est-à-dire construire notre propre avenir. N'hésitez pas à vous proposer de participer.

2 - Oui au service public, non aux poubelles connectées

2.1. Efficacité du service public

Le service public stocke et transporte des ordures ménagères au plus près des habitations (un bac à roulettes à moins de 200 mètres). Si l'on passait aux gros containers, cette compétence serait en partie transférée aux usagers qui devraient alors s'équiper à leur tour pour stocker et transporter les sacs noirs.



Supposons 1) qu'en moyenne les gros containers soient éloignés de 500 mètres des habitations, 2) qu'en moyenne, chaque foyer y effectue 15 aller-retour annuellement, 3) qu'il y ait 5000 foyers en XVD. Alors, le passage aux gros containers générerait 75000 kilomètres de trajets en voitures en surplus par rapport à aujourd'hui. Parallèlement, de combien les trajets en camion seraient réduits ? Nous ne savons pas à l'heure actuelle.

La présidence de XVD dispute le chiffre de 75000 km supplémentaires pour les particuliers. Elle souhaite que les citoyens s'adaptent au changement de logique et que ce serait en prenant la voiture pour se déplacer, au travail ou pour les courses par exemple, qu'ils apporteraient leurs sacs au container. En poursuivant la discussion ainsi, on finira par s'immiscer très loin dans la vie personnelle des habitants, de faire des schémas normatifs qui ne conviendront pas à tout le monde et de contrôler le moindre détail de leurs habitudes : des ennuis supplémentaires pour tous. Cette absence de volonté de *consensus* provoque inutilement les citoyens de XVD. De plus, le chiffre

de 75000 km est basé sur une estimation basse de la distance habitation-PAV.

Du retour d'expérience en Dordogne où ce système a été mis en place en 2023 au niveau départemental, il faut comprendre que, même après la mise en service des gros containers, les petits camions continuent quand même de collecter des petits bacs à roulettes à certains endroits. Car le service public doit être assuré, même pour les personnes ne pouvant pas matériellement apporter leurs sacs noirs aux gros containers, ce qui conduit à maintenir l'ancien système rien que pour eux. Ainsi, après le passage aux gros containers, tout le monde paye les deux systèmes, l'ancien et le nouveau, en même temps.

Les élus promettent aujourd'hui que les personnes ne pouvant pas stocker et transporter leurs poubelles aux gros containers pourront faire une demande auprès du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) afin d'obtenir un aide. Nul doute qu'il leur faudra remplir un dossier sur internet... C'est donc du travail supplémentaire pour le budget du CIAS : a-t-il été chiffré ? On dirait que non !

Revenons à l'efficacité du service public : il est clair que c'est le système actuel qui est le plus efficace. On vient chercher les poubelles au plus proche des habitations : on réunit les compétences de stockage et de transport en une seule équipe, on centralise et répartit les coûts. C'est bien moins polluant de faire tourner les petits camions que d'inviter les citoyens à déplacer la tonne et demi de leur voiture pour quelques kilogrammes de sacs noirs, même si c'est parfois « au passage », ajouté au fait que les petits camions continuent de rouler aussi.

2.2. Équité du service public

Le service public assure la collecte et le traitement des ordures de manière équitable, c'est-à-dire que le service est le même pour quiconque. À l'inverse, la double transformation votée par les élus le 19 mai 2022 à Gouilles (passage aux gros containers et à la

« tarification incitative ») génère des inégalités de traitement. Cela crée des gens discriminés suivant :

« *Je ne peux pas porter de charge. J'ai mes sacs poubelles qui stock dans mon jardin... je ne suis pas véhiculé et je vis seule. [...] Qu'est ce que je peu faire ? Mettre mes sacs sur le trottoir ?* » - Karine (Dordogne)

« *Je suis révoltée du nouveau mode du traitement des ordures qui exclut les personnes âgées ou handicapées.* » - Elisabeth (Dordogne)

« *Pour peu que mon conjoint soit malade aussi, on demande à qui ? On fait comment ?* » - S. (Haute-Vienne)

- leur condition physique : il faut pouvoir porter les ordures jusqu'aux gros containers
- leur condition économique : il faut posséder une voiture
- leur condition sociale : les foyers avec des couches jetables ou d'autres déchets de soin sont pénalisés

Au début, les élus balayaient ces considérations d'un revers de main en évoquant la solidarité entre voisins ou membres d'une même famille. Nul doute que toutes les adaptations existeraient : certains obéiraient sans broncher en faisant jouer leurs relations ou leur porte-monnaie (en payant quelqu'un), d'autres ne joueraient pas le jeu en incinérant leurs déchets sur place ou en les jetant ailleurs que dans les gros containers. Maintenant, ils parlent de faire un dossier d'aide auprès du CIAS.

2.3. Le renoncement au principe du service public

C'est donc un choix de la part des élus de renoncer au principe même du service public, celui d'offrir un service identique à chacun, quelle que soit sa condition sociale, économique ou physique.

Encore une fois : les deux idées existent, le service public ou la prestation en fonction de la consommation, encore faudrait-il avoir une évaluation concrète de l'intérêt des citoyens pour la réalisation de l'une et de l'autre afin de les comparer. On ne peut critiquer un système que si l'on a aussi critiqué l'alternative à ce système.

2.4. Les bons trieurs les plus pénalisés

Ceux qui respectent le tri et réduisent leurs déchets seraient les plus pénalisés. Ils auraient tous les inconvénients : un service moindre, la complexité de la gestion de la carte électronique et les nuisances des dépôts hors containers et la facture qui bondit immédiatement. Ils n'auraient strictement aucun bénéfice.

2.5. La logique du bouc-émissaire

Ceux qui jettent des volumes importants de poubelles sont pointés du doigt par les partisans du principe de la TI. Mais par exemple est-ce bien la faute des personnes incontinentes que de sortir des sacs de couches usagées par jour ? Cette injustice évidente ne pourra pas passer à la trappe.

La logique du bouc-émissaire est utilisée pour éviter d'avoir à traiter les problèmes de société (voir section 3). Cette logique s'appliquera également

quand ils pointeront du doigt celles et ceux qui déposent hors container. Alors ils voteront l'installation de caméras avec contrôle facial. Ainsi cette logique va tout droit au « crédit social » à la Chinoise.

2.6. Les propriétaires lésés par la TEOM

Les propriétaires qui se plaignent de payer cher parce qu'ils ont beaucoup de surface habitable avec peu de personnes y vivant dedans doivent réaliser qu'ils paieraient plus cher encore avec la TI ! Mettre en place une facturation sur le nombre d'habitants déclarés serait plus juste pour eux.

2.7. Coût du projet de poubelles connectées

Les coûts de la double transformation sont : 1) frais de bureau d'études, 2) achat des PAV, 3) achat des gros camions-grues (550 000 euros), 4) génie civil pour les plateformes, 5) ajout de l'électronique, 6) ajout des logiciels pour le calcul des factures, 7) prise en charge du nettoyage des dépôts hors container par les communes, 8) maintien des petits camions pour quelques bacs à roulettes.

Le budget primitif 2025 prévoyait de dépenser 2 millions d'euros pour acheter les gros jouets connectés et leur infra-structure (Figure 1).

DÉPENSES	MONTANTS	%
RAR Acquisition Camion de Collecte	510 975,16	25,6
RAR Acquisition colonnes aériennes CS	360 000,00	18,1
RAR Acquisition 3 bennes 20 m3	18 072,00	0,9
RAR Acquisition BOM	220 912,80	11,1
Acquisition Matériel de garage	5 000,00	0,3
Fibre Services Techniques	2 997,78	0,2
Acquisition 100 colonnes aériennes OM	309 410,00	15,5
Contrôle d'accès PAV OM	88 800,00	4,5
Travaux plateformes futures colonnes	413 000,00	20,7
Acquisition foncière	58 000,00	2,9
Subv d'investissement Amort.	6 842,26	0,3
	1 994 010 €	100%

Figure 1: Extrait du budget primitif voté le 10 avril 2025, page 28 du procès verbal

Le budget prévisionnel total pour la double transformation du système des ordures ménagères est de 2,3 millions d'euros. Il reste à choisir entre Taxe, on continue au sein du service public, ou Redevance, on transforme le service en prestation pouvant être réalisée par n'importe quelle entité privée. Il reste voter le budget pour la tranche 2 c'est-à-dire l'achat des 6000 cartes électroniques et de l'informatique : les data serveurs. Quand les élus ont voté

pour ce projet le 19 mai 2022, le bureau d'études leur avait estimé la facture d'investissement à 1 million d'euros (Rapport du Comité de pilotage du 2 février 2022). Ainsi, les raisonnements qui ont valu au moment de voter le projet sont faux. On se fait à tout, mais alors, c'est quand que ça s'arrête ?

En mai 2024, Daniel Grégoire, vice-président en charge des déchets disait que la collectivité allait devoir emprunter. Lors du conseil communautaire du 25 septembre 2025, il a dit qu'il n'y avait pas nécessité d'emprunter. Puis en réunion le 30 octobre 2025, il nous a expliqué que quand il a pris ses fonctions en 2020, le budget de fonctionnement des déchets était déficitaire de manière chronique et que c'est pour cela que la tarification incitative a été proposée. Un peu plus tard dans la réunion, il a dit les 2 millions d'euros d'investissements pour la TI ont été trouvés dans le budget de fonctionnement. Comment un budget déficitaire peut-il se transformer en source d'argent à hauteur de 2M€ ? Nous voulons comprendre.

Au 19 juin 2025, la somme de 407 306,40 € a été dépensée (extrait des comptes annexes lié à la tarification incitative).

Achats réalisés pour la tarification incitative	Date	Montant H.T.
Accompagnement (Bureau d'études)	19.09.2023	14 107,80 €
Accompagnement (Bureau d'études)	21.06.2024	2 079,00 €
Génie civil – Plateformes gros containers	22.05.2025	31 119,60 €
150 colonnes aériennes livraison, installation	26.02.2025	360 000,00 €
	Total	407 306,40 €

Figure 2: Extrait du livre de *Compte : dépenses concernant la tarification incitative*

Lors du conseil du 25 septembre, nous avons eu le coût des matériels électroniques et informatiques soumis à une subvention du département : 135 000 euros HT. Mais le coût réel de l'informatique est probablement plus élevé.

« Avec les années, plus on trie, plus on paye... En décembre hausse de 50% » - Collectif Loire-Atlantique (44)
 « En 1 an et demi, la facture a doublé » - Collectif en Dordogne (24)

Partout où la TI a été mise en place, les tarifs pour le service des ordures ménagères se sont envolés. Il est strictement impossible pour les élus de justifier ce nouveau système par une amélioration des finances publiques. Car si naïvement ils peuvent mettre en avant les économies réalisées ici ou là, le service public au final est plus cher pour les usagers. C'est donc bien un double inconvénient de perdre certains emplois sur place et en plus de payer plus cher. Il n'y a aucun bénéfice sauf celui de se faire plaisir à réaliser cette idée naïve de « payer au plus juste ».

2.8. L'impact du projet sur les salariés du pôle déchets

Le budget de fonctionnement du pôle déchets a été rogné sur les exercices 2022-2025 pour financer les 2M€ de dépenses pour la tranche 1 de la TI. Par exemple, les bacs à roulettes défectueux n'ont pas été renouvelés. Ainsi les salariés qui assurent la collecte des poubelles – les « ripeurs » – ont vu la pénibilité de leur travail augmenter en devant tirer les lourds bacs au lieu de les faire rouler. Un courrier de F. Boutet daté du 22 décembre 2024 avait alerté la com'com' de cet état de fait, faisant à écho à des voix qui s'étaient élevées pour dénoncer ces conditions de travail.

Plus généralement, l'ambiance de travail sur le pôle déchets s'est fortement détériorée. Si l'élu en charge des déchets peut dégrader la santé des travailleurs de la com'com' pour réaliser son idéologie de containers connectés, qui est-ce qui va l'arrêter ensuite dans cette spirale où les souffrances s'engendrent les unes après les autres, dans un mouvement de réaction négative sans cesse renouvelé ?

2.9. La gestion des dépôts hors containers reviendrait-elle aux communes ?

Avec la TI, un nombre non négligeable de sacs-poubelle vont inévitablement se retrouver hors container, à ses abords ou dans la nature (cf. autres départements déjà équipés). Que font les ComCom ? Elles transfèrent la responsabilité à chaque commune en invoquant le pouvoir de police pour faire respecter la loi. Et ce sont des agents municipaux qui, d'une part nettoient les abords des PAV et d'autres part surveillent et pistent les réfractaires. Ce surcoût énorme ne figurerait pas dans le budget annexe du service de la collecte des déchets. Ainsi les communes seraient flouées et devraient rogner sur d'autres services pour compenser les inconvénients de la mise en place de la TI.

2.10. Impact environnemental de l'électronique et de l'informatique

L'impact environnemental de l'électronique est un impensé de notre civilisation occidentale du XXI^e siècle : quasiment personne n'en parle. Alors que les dégâts physiques, psychiques et sociaux observés sur celles et ceux qui passent leurs journées et leurs nuits sur des écrans sont bien documentés et connus, les conséquences en termes de pollution environnementale liée à l'extractivisme qui est consubstantiel à l'électronique sont elles, en cours de documentation mais peu connues et peu médiatisées.

À l'heure actuelle quatre ouvrages récents nous paraissent incontournables :

- Fabien Lebrun « *Barbarie numérique – le Congo sacrifié pour un monde connecté* » L'échappée 2024
- Célia Izoard « *La ruée minière au XXI^e siècle – Enquête sur les métaux à l'ère de la transition* » Seuil 2024
- Matthieu Amiech « *Peut-on s'opposer à l'informatisation de nos vies ?* » La Lenteur 2024
- Jean-Baptiste Fressoz « *Sans transition – une nouvelle histoire de l'énergie* » Seuil 2024.

Citons simplement ces chiffres issus du livre de C. Izoard : pour effectuer la fameuse « transition » qui vise à « décarboner » l'économie, il faudrait multiplier la production annuelle mondiale de cuivre par 28, celle de nickel par 76 et celle de lithium par mille. Autant dire, comme l'explique J.-B. Fressoz : il n'y a jamais eu de « transition ». Il s'agit de la poursuite de l'extractivisme, devenu de plus en plus frénétique depuis l'invention de la machine à vapeur par James Watt en 1784.

Concernant le système des poubelles, la TI consiste à ajouter 1) une carte-mère électronique avec une antenne de télécommunication pour chaque container, 2) une carte à puce par foyer, 3) un volume de bande-passante sur le système de téléphonie mobile, 4) un data-center permettant de stocker et de traiter les données recueillies. Le tout évidemment alimenté en électricité soit par le réseau, soit par des piles au lithium.

Tous ces objets électroniques sont déjà presque des déchets lorsqu'ils sont mis en service : du fait de la rapide obsolescence de ce genre de matériel, avec le renouvellement incessant des logiciels qui ne sont pas compatibles entre eux d'une version à l'autre, on en jette sans arrêt. Même si cela s'améliore le développement des capacités de recyclages est largement inférieur aux volumes de déchets électroniques. Ainsi, en 2019, l'ONU a estimé les déchets électroniques mondiaux à 53,6 millions de tonnes, et 74,7 millions de tonnes prévues pour 2030. Hypocrite, l'ONU a feint de ne pas savoir où partaient 82,6% de ces déchets. Mais tout le monde le sait : il y a deux giga-poubelles dans le monde, une en Chine et une au Ghana. Cette dernière emploie 10000 personnes, adultes et enfants, certains brûlent nos produits usagés pour en récupérer les métaux précieux.

Nous ne faisons ici que décrire la réalité telle qu'elle est, et non pas comme nous voudrions qu'elle soit. Il n'y a aucun objectif politique formulé ici, que des constatations du réel.

2.11. Perspectives peu enviables

Il ne fait aucun doute des intentions des grandes compagnies du numérique : tout capter, pour tout surveiller, pour tout contrôler. L'ex-PDG de Google Eric Schmidt et l'ex-PDG de Google Ideas Jared Cohen ont exprimés leur vision en 2013 dans « *The new digital age - Reshaping the Future of People, Nations and Business* » (« *Le Nouvel Âge digital. Refaçonner le futur des peuples, des nations et des affaires* », jamais traduit en Français, pourtant meilleure vente aux USA). Dans cet ouvrage politique, ils expriment leur souhait d'en finir avec les États-nations qui selon eux les gênent dans leur développement de sauveur de l'humanité face à « l'anarchie » et au « terrorisme » qui se développeraient sur internet. Il va de soi que le lanceur d'alerte Julian Assange fait partie pour eux des « anarchistes » et des « terroristes ».

Le projet de poubelles connectées s'intègre parfaitement dans la perspective de l'Union Européenne de transformer les États membres en provinces sans citoyenneté nationale, via l'adoption généralisée du Portefeuille d'Identité Numérique Européen, déjà en cours de développement. Avec la TI, il s'agit de commencer à habituer les gens à faire « clic contrôle d'identité » pour chaque geste de la vie quotidienne, y compris l'un des plus banals : mettre un sac poubelle dans un container ou passer la porte d'une déchetterie. Si certains pensent que ces prévisions sont dues à une imagination paranoïaque débordante, nous fournissons toutes les références pour qu'ils découvrent qu'elles sont en cours de réalisation, avec des centaines et des centaines de millions d'euros dépensés.

2.12. Perspectives enviables

Dans le Haut-Girondais, un collectif de citoyens et de maires a obtenu que tout le projet de containers connectés soit gelé en attendant les élections municipales de mars 2026 (France 3 région Nouvelle Aquitaine - « "Un service pratique, accessible à tous" : ces communes ont réussi à conserver le ramassage des déchets en porte-à-porte » 22 octobre 2025).

Dans le Lot, suite à la mobilisation d'un collectif nommé TPTT (Trie, Paie et Tais-toi), la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble a ajourné le projet de TI et PAV en attendant les prochaines élections municipales de mars 2026.

À Vallon-Pont-d'Arc dans les gorges de l'Ardèche, la communauté de communes avait décidé le passage à la TI mais après les élections de 2020, le nouveau bureau a finalement renoncé à poursuivre le programme de carte à puce. Il a donc renoncé à la TI en revenant au principe du service public.

Il nous apparaît indispensable qu'avant les élections municipales de 2026,

les candidats souhaitant briguer un poste à responsabilité à la communauté de commune XVD fassent connaître leurs intentions dans les champ de compétences de la communauté de communes. En particulier, il nous apparaît crucial qu'ils se prononcent sur le fait de revenir sur la décision du 19 mai 2022 à Gouilles, et que l'on procède à l'examen des alternatives pour réduire les volumes des ordures ménagères expédiés à l'incinérateur.

C'est à chacun d'interpeler les candidats pour que soient organisés des moments d'échange sur ce thème des ordures ménagères, en même temps que les thèmes dans le champ de compétence strictement municipal.

3 - Réflexion sur la société à partir des déchets

3.1. L'illusion du recyclage

Le recyclage est la réponse de notre société technicienne à la prolifération des déchets. La surproduction d'ordures ne serait plus un problème dans une « économie circulaire » qui les transformeraient en ressources. Ce discours se heurte à la réalité : le taux de recyclage est actuellement de 7 % : dans chaque produit en moyenne, 7 % de matières proviennent de produits recyclés, 93 % sont nouvellement extraites de l'environnement. Ce taux était de 9 % en 2010².

L'économie circulaire est un mythe. Non pas qu'il faille renoncer aux bonnes intentions de recycler, mais elles ne doivent pas cacher la réalité : notre mode de production et de consommation n'est ni compatible avec les limites planétaires, ni souhaitable en termes de relations avec les pays du Sud.

L'ADEME fait jouer les « acteurs locaux », collectivités, élus, associations au jeu de l'économie circulaire. C'est une propagande qui fait disparaître la réalité de la surproduction aux yeux des citoyens, et même qui l'encourage. Par exemple dans le domaine des vêtements, la loi anti-gaspillage depuis 2022 interdit la destruction des invendus textile et offre 60 % de réduction fiscale aux vendeurs si elles donnent leurs surplus aux associations comme la Croix Rouge. Résultat : une hausse de 30 % des pièces neuves injectées sur le marché. « *On a créé un système malade où il est normal de produire en trop*, dénonce Emmanuelle Ledoux, directrice générale de l'Institut

² Flore Berlingen « *Du bon usage de nos ressources* » éditions Rue de l'échiquier 2025, cité par le journal *La décroissance* septembre-octobre 2025

national de l'économie circulaire³.

3.2. La plastification totale

Depuis le milieu du XX^e siècle, tous les objets de la vie quotidienne auparavant fabriqués par des artisans avec les ressources locales ont été remplacés par des objets en plastiques. En 1950, l'industrie du pétrole produisait 2 millions de tonnes de polymères, on en est aujourd'hui à 450 millions de tonnes, et les perspectives tendanciennes prédisent un triplement à 1500 millions de tonnes en 2060.

Rien n'a échappé à la plastification mais les gouvernements font semblant de freiner le mouvement : les cuillères, les cotons-tige, la vaisselle et les pailles, les touillettes à café sont interdits d'être en plastique. Et la loi anti-gaspillage de 2020 veut mettre fin aux emballages plastiques à usage unique pour 2040, ce à quoi s'opposent les lobbies de la plasturgie bien entendu puisque c'est leur premier « débouché » comme disait Jules Ferry.

3.3. Flux de matières et relations avec les pays du Sud

« En 2020, l'Union Européenne a exporté 27 490 340 tonnes de déchets, une quantité qui a presque doublé depuis 2004 »⁴. Les destinations de ces déchets sont l'Afrique, l'Asie du sud-est et la Turquie.

Le mode de vie des Français repose sur les flux de matières que nous héritons des mines ouvertes pendant l'époque des colonies, notamment en Afrique. Nous faisons venir à nous des matières premières précieuses, hydrocarbures et métaux, tandis que nous y exportons des déchets, en particulier des déchets électroniques. Ceci forme une relation particulière avec les personnes vivant sur ce continent. Ce n'est pas durable. On le constate au Sahel en particulier où un sentiment anti-français, supporté par de la logistique armée russe, chasse les « intérêts » nationaux. Non pas qu'il faille se laisser faire. Mais nul doute que l'escalade de la violence, basée sur la vengeance éternelle, n'apportera aucune véritable solution.

Le 28 juillet 1885 à l'Assemblée Nationale, Jules Ferry s'exprimait ainsi :

« Sur le terrain économique, je me suis permis de placer devant vous, en les appuyant de quelques chiffres, les considérations qui justifient la politique d'expansion coloniale au point de vue de ce besoin de plus en plus impérieusement senti par les populations industrielles de l'Europe et particulièrement de notre riche et laborieux pays de France, le besoin de débouchés. »

3 Journal *Disclose* « *Kiabi, Shein, Decathlon : la fast fashion encaisse des millions d'euros d'argent public avec le don de vêtements invendus* » 6 mai 2025

4 Mikaëla Le Meur « *Le mythe du recyclage* » Premier parallèle 2021, cité par le journal *La décroissance* septembre-octobre 2025

« Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures. »

« Je répète qu'il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures »

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'en continuant à nommer nos écoles et nos avenues « Jules Ferry », nous ne travaillons pas vraiment à un renoncement à l'importation de matières premières précieuses et l'exportation de déchets.

3.4. La réduction de consommation des ressources

Dès lors qu'on a intégré que le recyclage ne sera jamais une véritable solution à la surproduction et surconsommation, des chercheurs travaillent sur des scénarios de réduction de consommation de ressources. Il y aurait forcément des renoncements du côté des pays riches. Certains appellent cela la « résilience » mais attention à l'utilisation de ce terme pour faire accepter n'importe quoi à la population⁵. Le renoncement est une qualité essentielle, cultivée par toutes les théologies depuis la nuit des temps.

4 - Propositions

On nous rétorque : *« c'est bien beau de critiquer, mais qu'est-ce que vous proposez comme solutions » ?*

4.1. Des solutions à quels problèmes ?

Nous serons ravis d'apporter des solutions mais d'abord, examinons les problèmes car c'est en les reformulant qu'on élabore des solutions.

- Le problème de gouvernance : les élus partent du principe que les administrés sont individualistes, stupides et inconscients, qu'ils sont incapables de comprendre les problèmes. Ainsi, la réunion publique présentant le projet de poubelles connectées a eu lieu 3 semaines seulement avant le vote qui instaure le principe de la TI en 2022. Un professionnel du marketing est venu de Paris pour littéralement « convaincre » les gens qu'ils n'avaient de toutes façons pas le choix. Or ce choix existe bel et bien. Donc le premier problème qui se pose est celui de la gouvernance. Pour des projets structurants comme la refonte totale du système de collecte et de tarification des déchets, une

⁵ Thierry Ribault « Contre la résilience » L'échappée 2021

année de concertation avec les citoyens, et non pas des associations, est un minimum indépassable. Nous proposons que les futurs élus municipaux et communautaires adoptent la coopération avec les habitants comme mode de fonctionnement et mettent en place une série de réunions publiques sur le sujet des ordures ménagères.

- Le problème des comportements je-m'en-foutistes : nous voyons bien que des gens ne respectent pas les consignes de tri. Une partie de ceux-là peuvent changer peut-être, nous verrons comment. Mais pour des raisons diverses, il y a des habitants qui ne sont pas en mesure de trier et qui ne le seront pas plus demain. Leur vie se résume à des problèmes personnels, leurs préoccupations ne dépassent pas cette sphère. Leur mettre une carte électronique dans les mains pour jeter les poubelles ne va que complexifier leur vie, ajouter des problèmes à tous les autres. Par ailleurs, l'attitude « zéro tolérance » se rapproche de la pensée totalitaire : nous pensons qu'il vaut mieux accepter d'emblée qu'une partie de la population ne triera pas.
- Le problème de l'augmentation des tarifs de l'incinérateur : le SYTTOM19 a averti que le prix de la tonne d'ordures ménagères incinérées allait grimper en flèche. C'est le problème n°1 mis en avant par les promoteurs du projet de poubelles connectées. La tonne d'ordures incinérée est passée de 114 à 155 euros aujourd'hui et elle est annoncée à 230 euros pour bientôt. Mais il n'y a pas lieu de s'affoler de ces chiffres. Ce qui compte, c'est le prix que paye l'utilisateur pour le service. Comment influencerait l'augmentation des tarifs du SYTTOM19 sur la facture des usagers, dans quelles proportions ? Nous n'avons vu aucune estimation de cela. Le problème n°1 est donc plutôt l'absence d'analyse comparée avec des scénarios alternatifs. Il se pourrait bien que rester en petits bacs à roulettes coûterait moins cher à l'utilisateur, encore faut-il le chiffrer correctement. Et même s'il coûtait plus cher – de combien ? –, qu'est-ce qui empêcherait les citoyens de choisir ce scénario ?
- Le faux problème de la masse salariale : quand le responsable des déchets pour XVD dit qu'il veut faire des économies de masse salariale en supprimant la collecte des bacs à roulettes, il ne regarde qu'un rouage du système. Il dit arbitrairement que ce rouage est obèse. Donc il faudrait changer tout le système. Mais comment peut-on considérer que ces emplois locaux qui rendent service aux habitants sont néfastes et trop coûteux ? Notre problème ici est plutôt d'être soumis à l'arbitraire d'un « responsable ». Par ailleurs, d'après les estimations du bureau d'études « Terroirs et Communautés », la

masse salariale augmenterait en réalité, du fait des emplois créés pour réaliser la mise en œuvre de la TI (Rapport du Comité de pilotage du 2 février 2022).

- Le problème du taux de matières organiques dans les OM : il ne fait aucun doute qu'il est souhaitable de réduire ce taux. Mais pas avec le « *quoiqu'il en coûte* » d'Emmanuel Macron. Nous exprimons quelques solutions ci-après.
- Le problème de l'illusion du tri comme solution aux déchets : nous l'avons vu dans la section précédente, le taux de recyclage est de 7 % (il était de 9 % en 2010). L'économie « circulaire » dans notre société est une utopie. La publicité incite à consommer. Pourquoi ne pas limiter drastiquement la publicité, cet art de créer de toutes pièces de nouveaux besoins futiles ? Ne dites pas que ce n'est pas de notre ressort : les élus locaux peuvent parler aux élus nationaux...

4.2. Se passer de gadgets électroniques fait partie de la solution aux déchets

Ça a toujours été une question de relations humaines. Le solutionnisme technologique n'y pourra jamais rien. Quelle relation voulons-nous instaurer entre nous et vis-à-vis des populations d'Afrique et d'Asie ? Il est souhaitable de s'orienter pour réduire l'extraction des métaux en Afrique, réduire la fabrication des objets électroniques en Asie, l'expédition des déchets électroniques en Afrique et en Asie. Vivre une vie « connectée » en petite chemise sans pollution si les autres souffrent à cause de cela n'est pas souhaitable. Tout ceci fait partie de la véritable solution aux déchets. Au contraire, vouloir acheter 5000 cartes électroniques obligatoires pour ouvrir des containers fait partie intégrale du problème des déchets.

4.3. La relocalisation

Prenez tous les objets de la vie quotidienne, imaginez les conditions pour qu'ils soient entièrement fabriqués et réparés dans un rayon de 100 km, dans un rayon de 500 km. Nous sommes des êtres sociaux, nous nous rendons service les uns les autres. C'est notre nature spontanée de nous échanger des services. Voilà donc une perspective de plein emploi : la relocalisation de l'économie. Inévitablement, c'est aussi une voie tendant à cultiver une bonne relation avec les pays du Sud, vers l'arrêt d'une relation basée sur la domination technologique et industrielle.

On voit poindre la tendance au niveau du département avec son label « origine Corrèze ».

Cependant, la relocalisation ne peut pas advenir tant que les pouvoirs publics favorisent les grandes surfaces et l'importation. L'accord entre l'Union Européenne et le Mercosur est un exemple flagrant non seulement d'empêchement de relocaliser l'économie mais aussi de volonté de destruction de la paysannerie locale. La croyance selon laquelle tous ces gouvernements travaillent dans l'intérêt des citoyens est peut-être la plus grande théorie du complot qui existe.

4.4. Les « ambassadeurs du tri » sans électronique

Dans le projet de poubelles connectées, il est prévu d'embaucher des « ambassadeurs du tri », qui ont pour mission d'aller au contact de chacun des 5000 foyers de XVD, expliquer pourquoi et comment il faut réduire le volume des poubelles noires. Ces personnels peuvent très bien agir de la sorte sans poubelles connectées. Il n'y a pas besoin d'électronique pour réduire les déchets par la sensibilisation.

Pourquoi les ambassadeurs du tri n'ont-ils pas été embauchés dès 2022 ?

Mais attention : ces « ambassadeurs du tri » vont-ils dire aux habitants que l'économie circulaire est actuellement une utopie ? Vont-ils leur dire la vérité : que le tri n'est que l'illusion d'une solution à la production de déchets de notre société occidentale ? Qu'au contraire, le tri ne fait que reporter le moment où il va falloir entreprendre une réduction de la consommation des ressources planétaires ?

Où sont-ils embauchés seulement pour faire passer la pilule de la double transformation ?

4.5. Un budget prévention

Par « prévention », on désigne l'ensemble des actions qui visent à sensibiliser à la réduction des déchets. Si par exemple on prélève 2 euros par habitants, on dispose d'environ 24 000 euros pour des actions de prévention annuellement. Ceci a déjà lieu dans nombreuses collectivités.

Notre communauté de communes a déjà mis en place un budget prévention qui a contribué à réduire les volumes d'ordures ménagères, passant de 3418 tonnes collectées en 2020 à 2732 tonnes en 2024 (-20%).

4.6. La fiscalité

Nous voulons conserver le service public. Il n'est pas question de laisser filer ce service à la logique commerciale. Les élus doivent faire un choix entre TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou REOM

(Redevance). En choisissant Taxe, ils conserveront le service dans le domaine public. En choisissant Redevance, ils s'orienteront vers la gestion privée, confiée à des prestataires.

Les promoteurs du projet voudraient ajouter un 'i' à TEOM ou REOM : 'i' pour incitative. Les plus libéraux veulent donc aboutir à une REOMi : un service complètement libéralisé, détaché du service public.

4.7. Les sacs gris transparents

En septembre 2024, dans une vingtaine de communes de Saint-Maritime, les sacs noirs ont été remplacés par des sacs gris transparents. Même chose en Charente. Par transparence, on voit donc ce qui est jeté dans la poubelle, s'il y a des bouteilles en verre, s'il y a des déchets organiques, s'il y a des emballages... Ce simple détail visuel ne coûte pas grand-chose à l'usager et participe à sa sensibilisation à la réduction des déchets.

4.8. Les restes alimentaires

Afin de réduire les déchets organiques dans les ordures ménagères, la question de la possibilité matérielle de composter les restes alimentaires est centrale. La communauté de commune XVD propose des composteurs individuels à un prix subventionné : modèle 345 litres à 20 euros et 620 litres à 40 euros. En zone urbaine par contre, et même dans les communes comprenant des immeubles avec appartements, il serait souhaitable qu'un service de compostage municipal ou communautaire soit effectif. Les habitants pourraient jeter les restes alimentaires dans des bacs dédiés, lesquels seraient vidés régulièrement. Il y en a quelques-uns dans la ville d'Argentat.

Il est important de distinguer restes alimentaires des déchets organiques compostables. Les actions de sensibilisation doivent absolument intervenir sur la manière de réaliser des composts. Le tas d'épluchures malodorant qui reste des semaines entières sous un nuage de moucherons avec les rats qui pullulent autour est un échec à éviter. Quand on parle des restes alimentaires, on parle de tous les déchets organiques, y compris viandes, poissons, graisses, excréments d'animaux, mégots, cendres, balayures de maison...

D'après la direction de XVD, il n'a pas été mis en place de système de collecte et de compostage des restes alimentaires à cause de règlements de l'Union Européenne qui les classent comme « *sous-produits animaux* » et imposent des contraintes ruineuses à la fois pour le transport et pour le compostage, par exemple selon la directrice un passage à 70°C.

Ces contraintes imposent le compliqué à la place du simple. Elles trouvent leurs racines dans la « folie hygiéniste » qui gagne les adhérents à l'idéologie du « progrès technologique ». Les technocrates veulent abattre un troupeau entier de vaches pour un seul cas de dermatose, ou interdisent la vente des veaux en « prévention » de cette maladie. Pour illustrer mieux cette « folie hygiéniste », elle s'est manifestée lors de la crise Covid, par exemple en répandant l'idée qu'il fallait se passer du gel hydroalcoolique sur les mains à la place de l'habituel savon. L'idée de tuer toutes les bactéries de la main pour éliminer les pathogènes est aussi stupide que de vouloir tuer tous les êtres humains à la frontière espagnole au motif que certains font de la contrebande de stupéfiants. Sur ce sujet, le lecteur intéressé trouvera des explications scientifiques dans « Jamais seuls – Ces microbes qui construisent les plantes, les animaux et les civilisations » de Marc-André Selosse, directeur de recherche au Museum D'Histoire Naturelle de Paris, Actes Sud 2017.

Ce débat sur les risques sanitaires et l'impact des mesures face à ce risque mérite d'avoir lieu. Encore faut-il trouver des interlocuteurs ouverts d'esprit.

5 - Conclusions

Nous avons réfléchi à ce qu'il y a derrière les mots magiques « Tarification Incitative » voté par XVD en 2022. Nous n'y avons vu que des inconvénients pour les citoyens et aucun intérêt. Ce pourquoi nous invitons les élus à ré-évaluer le projet. Espérer réaliser le principe du « pollueur-payeur » « au plus juste », c'est finalement une mauvaise idée dans ce domaine et dans notre territoire rural.

Parallèlement, nous voyons bien que notre société est malade, qu'elle maltraite de nombreuses personnes, qu'elle supprime des emplois locaux, et qu'elle incite à la consommation et la production de biens fabriqués de plus en plus loin.

À travers le questionnement des déchets, combien on en produit, pourquoi on ne ré-emploie pas ces objets, nous voyons bien que les solutions les plus évidentes qui s'offrent à nous sont :

- la discussion communale et inter-communale des projets de gestion des déchets, incluant les habitants, dans l'esprit de coopération et non pas de compétition,
- le renoncement progressif à l'abondance et à la surconsommation, la réduction de la consommation de ressources physiques extraites des sols,
- la construction d'une économie locale.

6 - Le Collectif Citoyen XVD

Le collectif s'est formé à partir de personnes souhaitant parler du problème des déchets et de la fausse solution de la Tarification Incitative. Nous avons organisé plusieurs réunions publiques sur ce thème : St-Martin-la-Méanne le 17 avril 2025, Sexcles le 22 juillet, Monceaux-sur-Dordogne le 18 septembre, St-Privat le 16 octobre, et Forgès le 5 novembre. Une autre réunion est prévue début décembre à Argentat.

À l'heure actuelle, les réunions de bureau rassemblent une dizaine de personnes. Elles sont ouvertes à qui le souhaite.

Une pétition circule : elle a réunit plus de 200 signatures uniquement sur papier, à l'occasion des rencontres. Chacun peut s'emparer des feuilles de pétition et les proposer à la signature autour de soi.

La brochure a eu plusieurs versions : juillet, septembre, octobre et novembre. Les responsables de la Com'Com' – la présidente Nicole Bardi, et deux vice-présidents Daniel Grégoire (en charge des déchets) et Laurence Dumas ont été destinataires de la version d'octobre.

Notre collectif a demandé à XVD d'intervenir en conseil communautaire le 13 novembre pour présenter les arguments que les conseillers n'ont pas pu entendre jusque là et pour montrer que la mobilisation contre ce projet est forte.

Table des matières

1 - Du national au local.....	3
2 - Oui au service public, non aux poubelles connectées.....	5
2.1. Efficacité du service public.....	5
2.2. Équité du service public.....	7
2.3. Le renoncement au principe du service public.....	8
2.4. Les bons trieurs les plus pénalisés.....	8
2.5. La logique du bouc-émissaire.....	8
2.6. Les propriétaires lésés par la TEOM.....	9
2.7. Coût du projet de poubelles connectées.....	9
2.8. L'impact du projet sur les salariés du pôle déchets.....	10
2.9. La gestion des dépôts hors containers reviendrait-elle aux communes ?.....	11
2.10. Impact environnemental de l'électronique et de l'informatique.....	11
2.11. Perspectives peu enviables.....	12
2.12. Perspectives viables.....	13
3 - Réflexion sur la société à partir des déchets.....	14
3.1. L'illusion du recyclage.....	14
3.2. La plastification totale.....	15
3.3. Flux de matières et relations avec les pays du Sud.....	15
3.4. La réduction de consommation des ressources.....	16
4 - Propositions.....	16
4.1. Des solutions à quels problèmes ?.....	16
4.2. Se passer de gadgets électroniques fait partie de la solution aux déchets.....	18
4.3. La relocalisation.....	18
4.4. Les « ambassadeurs du tri » sans électronique.....	19
4.5. Un budget prévention.....	19
4.6. La fiscalité.....	19
4.7. Les sacs gris transparents.....	20
4.8. Les restes alimentaires.....	20
5 - Conclusions.....	21
6 - Le Collectif Citoyen XVD.....	22